

## CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE D'UN ALSH AVEC LA COMMUNE DE LAVAVEIX LES MINES / ANNÉE 2025

### AVENANT N°1

#### ENTRE les soussignés :

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dont le siège administratif est fixé à AUZANCES (23 700) situé Rue de L'Étang,

Représentée par sa Présidente en exercice, Madame Valérie SIMONET, d'une part

ET,

La commune de LAVAVEIX LES MINES dont le siège est fixé à Lavaveix-les-Mines (23 150) situé au 35, Rue du Centre,

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean Louis FAUCONNET, D'autre part

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Au regard de :

- L'étude du bilan des dépenses réalisées et engagées et du bilan de l'activité,

Et du

- Vote du budget 2025 de la Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine,

Il convient de :

- Modifier l'article 4 « **DURÉE** » comme suit :

Le présent avenant prolonge la durée de la convention du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2025.

- Modifier l'article 5 « **CONDITIONS FINANCIÈRES** » comme suit :

La communauté de communes s'engage à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à l'exercice de la délégation, soit annuellement la somme maximale de 33 000€ à la commune de Lavaveix-les-Mines. Soit, un montant maximum de 24 750€ dans le cadre de cet avenant.

La commune assumera l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement de son ALSH. Elle en fixera elle-même les tarifs. Cette dernière percevra directement les dotations de la CAF au vu de la fréquentation qui sera constatée.

Une avance de 70% de la somme maximale sera versée à la signature, par les 2 parties, de ce présent avenant. Le solde sera versé au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1 sur présentation :

- Du bilan de l'activité de l'année 2025 ;
- Du bilan financier de l'activité de l'année 2025 ;

Et au regard des conditions qui seront fixées de façon homogène pour l'ensemble des ALSH du territoire.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires originaux à Auzances, le 22 mai 2025

<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE La Présidente,</p> <p><b>Valérie SIMONET</b></p>	<p>COMMUNE DE LAVAVEIX-LES-MINES Le Maire,</p> <p><b>Jean-Louis FAUCONNET</b></p>
--	---